NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Communication On Progress 2017

BIOME SOLAR INDUSTRY
Zone Industrielle Béja - Tunisie.
Tel: (+ 216) 78 440 440.
Fax: (+ 216) 78 440 040
E-mail: gestion@biomesolar.com
Site web: www.biome-solar.com

Tunis, Tunisie le 04 Décembre 2017

BIOME SOLAR INDUSTRY renouvelle son engagement au Pacte Mondial des Nations Unies.

Nous sommes une entreprise dynamique qui se trouve également en relation avec de nombreux clients liés à l'énergie verte ; il est donc vital que nous allions au-delà du simple respect des normes légales et que nous donnions l'exemple, en montrant que nous nous préoccupons de notre impact sur l'environnement, sur le bien-être de nos employés, sur nos fournisseurs et sur notre engagement à des pratiques justes dans nos transactions.
Au sein de BSI, la qualité a du sens et se positionne au cœur de notre stratégie d'entreprise. C'est pourquoi nous nous sommes engagés dans une démarche qualité dès l'an 2008.
Nous avons ainsi mis en place un système de management de la qualité (SMQ), selon le référentiel international ISO 9001version 2008. Nos objectifs sont clairs : maîtriser notre fonctionnement et en améliorer les performances pour livrer au client le service et le produit attendu, en conformité avec les conditions contractuelles.
Le SMQ de BSI s'applique à l'ensemble des activités de production, au développement de l'entreprise et à l'amélioration continue de BSI.
Ce processus formalise notre organisation et sauvegarde ainsi notre savoir-faire, assure le strict respect de son exécution, la diffusion d'une information valide, et garantit la traçabilité des événements. Nos valeurs et nos actes correspondent aux engagements du Pacte Mondial des Nations Unies.

Nous confirmons notre engagement initié depuis le 14/03/2013 et mettons en œuvre, dans notre stratégie, les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.
La communication présente nous permet d'exprimer notre intention de continuer à progresser sur ces axes au sein de notre sphère d'influence.

Comme stipulé dans sa lettre d'adhésion, la société BSI confirme avec force ce soutien et croit utile de publier un extrait de sa déclaration *« ….en tant que PME, nous sommes convaincus que les principes du pacte mondial auxquels nous adhérons ne peuvent que renforcer davantage le progrès de notre société tant sur le plan social que sur le plan environnemental sans oublier les droits de l'homme et la lutte contre la corruption….., cette vision globale de la triple performance marquée par l'attachement aux valeurs et principes du développement durable ont permis à notre entreprise d'atteindre son niveau actuel de progrès malgré son jeune âge ».*

Nous nous engageons à faire du Pacte Mondial et de ses principes une part inhérente de la stratégie, de la culture et des activités quotidiennes de la société, et à participer à des projets collaboratifs qui permettent la réalisation des objectifs des Nations Unies et à contribuer à la réalisation de la vision du Pacte Mondial : une économie porteuse d'un développement durable. Nous exprimerons notre engagement de manière claire à nos partenaires, nos employés et au public. Nous reconnaissons que l'un des éléments clés de la participation au Pacte Mondial est la soumission d'un rapport annuel – la communication sur les progrès (COP) décrivant les efforts de notre entreprise pour mettre en œuvre ces dix principes. Nous sommes en faveur de la responsabilité publique et de la transparence, et nous nous engageons donc à communiquer sur nos progrès dès la première année de notre adhésion au Pacte Mondial, puis chaque année, conformément à la politique de COP du Pacte Mondial.
Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons public ce rapport en le diffusant sur notre site Internet pour nos clients et partenaires, et sur notre Intranet pour nos collaborateurs qui sont tous impliqués dans cette démarche.

Le Président Directeur Général
Ahmed ERNEZ

BIOME SOLAR INDUSTRY
B.P 394 - Béja 9000
Usine: Zone Industrielle Béja Nord
Tél: 78.440 440 - Fax: 78.440.040

Qui somme nous

BIOME SOLAR INDUSTRY est une Entreprise créé en 2006, installé à Béja à 100 Km du capital (Tunis). Elle a pour objet de fabriquer et commercialiser des chauffe-eau solaires.

Cette activité, se positionne en Tunisie sur le marché des énergies renouvelables, un marché extrêmement concurrentiel au cœur duquel, nous avons décidé de répondre par de la haute technologie, de la performance, de la proximité et du service.

La création de ce type de chauffe-eau solaire est le fruit d'une collaboration avec l'un des plus importants fabricants d'absorbeurs pour les grands fournisseurs d'équipements solaires en Europe la société Allemande KBB, structure industrielle de hautes technologies, spécialisée dans le domaine des capteurs solaires. Notre partenaire KBB Kollektorbau Gmbh est parmi les rares fabricants au monde qui se sont dotés de la technologie de soudage laser des absorbeurs en aluminium et en cuivre. Avec une capacité de plus de 400.000 m² par an.

Pour conquérir de nouveaux clients et séduire nos clients actuels, notre système de production s'attache à être aux meilleurs standards mondiaux. Ainsi, en fournissant des produits performants et en garantissant une meilleure réactivité à nos clients, nous assurerons la pérennité de notre activité dans le respect de nos principes RSE.

La stratégie de BSI est ainsi une conception globale pour une fabrication locale.

Description de l'approche de BSI pour l'implantation des principes du Pacte Mondial

Depuis maintenant quatre ans, BSI s'engage à respecter les 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU. Chacune de ces valeurs est intégrée à la culture de l'entreprise, que nous nous efforçons de communiquer auprès des collaborateurs, partenaires et clients. Pour étendre notre démarche éthique, nous mettons en place, chaque année, de nouvelles actions, concrétisant un peu plus notre démarche durable. Dans ce sens, de nombreuses mesures sont à l'étude. Entreprise citoyenne et responsable, BSI veut être acteur d'une démarche d'amélioration de ses environnements sociaux, économiques et écologiques, fidèle aux quatre thèmes fondamentaux.

Voici les différentes actions mises en place par BSI concernant l'ensemble des thèmes du Pacte Mondial pour l'année 2016.

Adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies

Depuis son adhésion au Pacte Mondial, le 14/03/2013, BSI a annoncé à ses principales Parties Prenantes son soutien aux principes du Pacte Mondial. Ces valeurs sont intégrées à la culture d'entreprise et les actions suivantes ont été menées depuis cette date:

- Lettre adressée par la Direction Générale aux autorités, aux fournisseurs et aux institutions publiques les informant que BSI a adhéré au Pacte Mondiale
- Affichage des Principes du Pacte mondial dans les locaux de l'entreprise.
- Annonce de l'adhésion sur le site Web de l'entreprise.

- Communication verbale aux membres du conseil d'administration, et aux membres de la commission consultative paritaire de l'entreprise;
- Adhésion au Réseau Local Pacte Mondial Tunisie
- Diffusion de la première communication sur le progrès
- Diffusion de la deuxième communication sur le progrès
- Diffusion de la troisième communication sur le progrès

Droits de l'Homme

Principe n° 1 : Promouvoir et respecter la protection des droits de l'homme
Affirmation du principe : BSI réaffirme son engagement pour promouvoir et respecter les droits de l'homme.

BIOME SOLAR INDUSTRY respecte les droits de l'Homme dans toutes les transactions avec les collaborateurs, clients, fournisseurs, actionnaires et autres partenaires et en faisant preuve de la prise en compte des impacts en matière de droits de l'homme dans les décisions d'investissement et d'achat, y compris la sélection des fournisseurs/sous-traitants.
BSI lutte contre la précarisation de l'emploi en favorisant autant que possible les embauches en CDI.
BSI fait preuve de respect de la législation en vigueur en matière de santé et de sécurité dans l'environnement de travail et respecte l'exercice du droit syndical au sein de l'entreprise.

A travers ses engagements, BSI renforce son adhésion et celle de son personnel aux principes du respect des droits de l'homme

Principe n° 2 : Ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme
Affirmation du principe : BSI réaffirme son engagement pour ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme.

Depuis son adhésion au Pacte Mondial, BSI n'applique aucune mesure en relation avec la violation des droits de l'homme et ne soutient et n'adhère pas aux activités pouvant avoir une relation avec la violation des Droits de l'Homme dans toute sa sphère d'influence.
BSI a pris les mesures nécessaires pour rejeter le recours au travail forcé ou toute autre forme de travail obligatoire ainsi que le recours au travail des enfants y compris chez les fournisseurs, sous-traitants, clients et partenaires.
Des dispositions sont mises en place par BSI favorisant la flexibilité dans l'organisation du travail de façons à permettre un juste équilibre entre l'activité professionnelle et la vie privé de ses employés.

BSI n'a pas détecté de violation des droits de l'Homme dans son cercle d'intervention.

Droits Fondamentaux au Travail

Principe n° 3 : Respect de la liberté d'association et reconnaissance du droit de négociation collective
Affirmation du principe : BSI réaffirme son engagement de respecter la liberté d'association et le droit de négociation collective.

BSI réaffirme, aussi, son engagement à respecter le droit syndical sans aucune restriction en intégrant la culture des réunions régulières entre le syndicat et la Direction et en aménageant un nouveau local pour les réunions et les activités du syndicat au sein de l'entreprise

BSI compte 2 délégués du personnel titulaires et 2 délégués du personnel, remplaçants. Ils rencontrent la direction régulièrement et au minimum une fois par trimestre. Les délégués du personnel disposent dans leur planning de temps pour assurer correctement leur fonction. Organisation d'une réunion trimestrielle où chaque service prend la parole pour présenter les actions réalisées lors de la période passée et celles à venir. La direction s'adresse également aux salariés pour faire un point sur l'actualité de la société.

Organisation d'une réunion annuelle avec tous les salariés de l'entreprise pour dispenser aux salariés les résultats de l'entreprise et la stratégie mise en place pour l'année à venir, actant par là-même, la transparence de nos actions.

Principe n°4 : Elimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire :
Affirmation du principe : BSI condamne avec force, rejette et bannit toute forme de travail forcé ou obligatoire et veille au respect de la liberté du travail.

BSI remet à l'arrivée de chaque collaborateur un contrat de travail en bonne et due forme avec un descriptif de poste. Elle s'engage à donner aux salariés le meilleur environnement de travail possible (poste de travail personnel, outils IT…).
La direction donne les moyens d'évoluer à chaque salarié en proposant des formations. Celles-ci doivent permettre au salarié qui le souhaite de monter en compétence et d'atteindre des postes à plus fortes responsabilités.

Principe n°5 : L'abolition effective du travail des enfants :
Affirmation du principe : BSI réaffirme son engagement de respecter les dispositions de la législation nationale concernant l'interdiction du travail des enfants et les conventions internationales appropriées ratifiées par la Tunisie.

BSI réaffirme son engagement à respecter le Droit International et la législation nationale relative au travail des enfants.

BSI n'emploie que des personnes en âge de travailler et s'assure que ses fournisseurs en font de même.

Principe n°6 :L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession :
Affirmation du principe : BSI réaffirme son engagement de condamner toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

BSI veille à ce qu'aucune discrimination à l'embauche ou dans le déroulement de la vie professionnelle ne soit à déplorer. La société a pour valeur fondamentale le respect des différences en raison de l'origine, de la nationalité, de la couleur, du sexe, de la culture, de la religion, de l'âge ou de la situation familiale.
BSI ne tolère aucune sorte de harcèlement physique ou moral et aucune sorte de brimade orale ou physique.
Nous nous engageons à étudier toutes les candidatures reçues qu'elles soient spontanées ou en réponse à une annonce, qu'elles soient pour CDI, un CDD ou encore un stage.
Tout collaborateur en situation de handicap verra son poste de travail et / ou son temps de travail adapté(s) pour lui offrir des conditions de travail optimales.

Environnement

Principe n°7 : application de l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement :

L'adoption de l'approche de précaution dans la gestion du risque environnemental associé à notre activité est compatible avec notre principe de prévention « mieux vaut prévenir que guérir » ; car améliorer notre performance environnementale aura un impact positif sur la performance globale.
A cet effet, BSI assure un suivi de ses consommations d'énergie et de l'eau. En 2016, BSI a obtenu 100% de séparation des déchets dangereux des autres déchets et elle a amélioré leur gestion en évitant les rejets accidentels des produits chimiques, des hydrocarbures et des huiles. Ce qui a engendré une réduction de la consommation d'eau de 14.23% à fin 2016 et une diminution de la consommation d'électricité de 11% par rapport à 2015.
BSI étudie la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïque sur son site de production.

Principe n°8 : promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement :

La stratégie de BSI vise la réconciliation de ses objectifs économiques et de protection de l'environnement dans une perspective de développement durable et en cohérence avec les objectifs du Pacte Mondial.
BSI a consolidé le système de tri sélectif et de recyclage des déchets ainsi que le système de collecte des huiles usées. D'où, 100% de séparation des déchets dangereux des autres déchets et amélioration de leur gestion
La consommation électrique est aussi sous surveillance.
Consignes à l'ensemble des collaborateurs : mise en veille au bout de 15 Minutes d'inactivité des ordinateurs
Serveurs et éclairages à basse consommation

Cet effort se caractérise notamment par la rationalisation du nombre des photocopieurs et imprimantes du BSI tout en promouvant un usage raisonnable de leurs consommables.
En conséquence, cet équipement a fortement disparu sur les dernières années de chaque bureau pour être majoritairement connecte au réseau limitant ainsi le nombre de machines et leur impact négatif sur l'environnement.
Nous menons des campagnes régulières de sensibilisation au gaspillage de papier et d'encre occasionne par l'impression inutile de documents, BSI encourage la dématérialisation des documents, et l'impression recto-verso et en noir et blanc des documents.

Principe n° 9 : favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement :

L'adoption dans notre politique du principe d'amélioration continue nous incite à considérer l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies y compris les technologies écologiquement rationnelles comme un choix stratégique qui influence le développement et la pérennité de notre entreprise à long terme.

Opérant cette politique en collaboration avec de nombreux partenaires et fournisseurs, BSI est très attentif à la problématique Achats dans le cadre de sa responsabilité environnementale et sociale, nous nous engageons ainsi à réaliser des Achats Responsables et à mener à bien une politique de sélection de nos partenaires et fournisseurs en conformité avec les principes établis dans le Pacte Mondial des Nations Unies.

Lutte contre la corruption

Principe n°10 : lutte contre la corruption

BSI s'engage solennellement à combattre la corruption sous toutes ses formes et quelques soit le prix à payer.
Cet engagement a été renforcé par les principes véhiculés par la révolution tunisienne.
BSI s'engage également à éviter les situations de conflits d'intérêt personnel contraires aux intérêts de l'entreprise ou de ses clients.

Réalisations et évaluation des objectifs

L'année 2016 a été marquée par la réalisation et la consolidation des programmes que nous avons entrepris, dans le cadre du Pacte mondial.

Les principales réalisations sont les suivantes :

1. La charte particulière de BSI, inspirée de l'activité de celle-ci et des dix principes du pacte mondiale, est distribuée lors de chaque nouveau recrutement. Ce dernier doit prendre connaissance du contenu de la charte, la signer et fait partie de son dossier de recrutement
2. En 2016, BSI a renforcé le dialogue avec les syndicats, Le rythme des réunions avec les délégués du personnel s'est maintenu. A noter que depuis 2013, nous avons mis en place un séminaire de deux jours pour notre réunion annuelle de présentation des résultats et de la stratégie, malgré un effectif grandissant. Les échanges faits au cours de ce séminaire sont devenus beaucoup moins formels entre la direction et les collaborateurs. Désormais, cet événement interne comporte également des activités culturelles et sportives qui permettent aux salariés de se côtoyer dans un cadre plus convivial, favorable à la détente. Respect de la législation en matière d'Elections : Les dernières élections professionnelles ont eu lieu courant octobre 2017.
3. En 2016, les espaces de travail ont été réaménagés pour améliorer le confort des collaborateurs. Nous avons fait appel à un jardinier paysagiste pour donner un peu de vie à nos locaux. Cet artisan utilise des produits bio et sans classement toxicologique.
4. Chaque année, plusieurs formations sont dispensées pour permettre aux collaborateurs d'acquérir de nouvelles compétences et leur confier plus de responsabilités Certains modules sont mis en place afin de les aider à mieux vivre ensemble. En vue de l'internationalisation à venir dans nos activités, des cours d'anglais ont été mis en place pour 50% des employés. Au programme de l'année 2016, renforcer son impact clientèle, communication digitale, les clés pour gérer une communication en situation difficile,….
5. BSI encourage la parité au sein de ses effectifs avec 34% de femmes, sachant que le milieu de l'industrie des chauffe-eau solaire est, à l'origine, un secteur d'activité particulièrement masculin. De plus, nous souhaitons établir l'équilibre dans la répartition hommes / femmes sur chacun de nos services.

6. Le service GRH dispose aussi d'un programme de formation au profit des cadres et agents de BSI, à titre indicatif le budget alloué à la formation est en augmentation d'une année à l'autre comme le montre le tableau suivant :

Année	Nombre de bénéficiaires	Montant (DT)
2011	11	2000
2012	14	2400
2013	3	1200
2014	60	13200
2015	97	34200
2016	102	39570

7. Le service de Gestion des Ressources Humaines de BSI gère aussi les activités sociales de l'entreprise. Durant l'année 2016, BSI a fait bénéficier 52 agents de crédits personnels sans intérêts et a réalisé des actions sociales au profit du tissu associatif en Tunisie. Le tableau ci-après donne l'évolution des montants des crédits et du nombre de bénéficiaires :

Année	Nombre de bénéficiaires	Montant (D.T.)
2009	10	15000
2010	15	25000
2011	18	28000
2012	23	32000
2013	31	36000
2014	36	42500
2015	45	58500
2016	52	67500

8. Concernant les dons, BSI accorde chaque année un soutien financier aux parties nécessiteuses, ci-après une idée sur les montants de ces dons qui, eux aussi, ont subi une augmentation par rapport à l'année 2015 :

Année	Bénéficiaires	Montant (D.T.)
2009	Associations Handicapés Personnel nécessiteux Autres	300
2010		350
2011		600
2012		1500
2013		2500
2014		3200
2015		7800
2016		15200

9. BSI dispose aussi d'un service de médecine de travail dans le cadre d'une convention avec un médecin de Travail. Aussi BSI a signé une convention avec une clinique privée pour permettre à ses collaborateurs et leurs familles de bénéficier de tous les types de soins nécessaires.

Plan d'action 2013-2017

Depuis 2013, BSI a mis en place une stratégie d'amélioration continue pour poursuivre l'intégration de la RSE de manière encore plus marquée, en sensibilisant l'ensemble des collaborateurs et partenaires :

➢ Au bien-fondé de la démarche

➢ En informant sur les enjeux du développement durable

➢ En valorisant au maximum les « Best practices » de l'entreprise auprès de nos partenaires, de nos clients et de nos collaborateurs.

Durant l'année 2016, BSI, avec l'appui de la coopération technique allemande (projet GIZ/RSE), a réalisé les principales actions suivantes :

1. Bulletin d'information : qui a pour but d'informer en interne le personnel de BSI sur l'évolution de leur entreprise, il consolide aussi le sentiment d'appartenance. Ce bulletin constitue aussi un support de communication avec les parties prenantes
2. Boite de suggestions : qui constitue un moyen de recueillir les attentes du personnel et permet à la direction de mieux comprendre les besoins du personnel.
3. Diffusion des principes du PM : BSI contribue davantage dans la diffusion des principes et des valeurs du PM à travers :
    - ✓ L'organisation d'un échange d'expériences avec les installateurs destiné, entre autre, à la RSE, ce qui permet de diffuser les principes du PM au niveau du réseau des installateurs de BSI
    - ✓ L'organisation d'une action auprès des jeunes afin de contribuer à diffuser les principes du PM.

Bonnes pratiques RSE de BSI

Principes du PM concernés par la bonne pratique:

- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Origine et initiateur de la bonne pratique

Les cinq premières années de mise en œuvre du mécanisme PROSOL de promotion des chauffe-eau solaires en Tunisie montre que les aspects liés à la qualité des services d'installation et de maintenance doivent être pris en considération. D'autre part, les installateurs qui sont en contact direct avec les clients finaux doivent se doter des compétences nécessaires pour réussir leurs relations tant au niveau de l'installation qu'au niveau de la maintenance et du SAV (service après-vente).

Par ailleurs le PROSOL-Résidentiel est appelé à s'élargir vers les secteurs tertiaire et l'industrie, les installateurs doivent être qualifiés pour assurer un meilleur rôle en faveur de l'image du solaire thermique. L'amélioration des compétences et l'apprentissage contribuent à la diffusion des CES en tant que technologie d'énergie renouvelable.

La charte Qualisol (qualité d'installation solaire) exige que l'installateur soit formé continuellement pour accéder à ce label et le maintenir.

Dans ce contexte, les contraintes suivantes sont identifiées auprès des installateurs :

- ✓ Capacités limitées dans le domaine des services d'installation des chauffe-eau solaires notamment dans les applications collectives et dans l'industrie
- ✓ Capacités insuffisantes pour les services de maintenance et de SAV
- ✓ Image du solaire thermique comme solution propre de production d'eau chaude pas assez développée

A travers ce projet, BIOME SOLAR INDUSTRY souhaite renforcer ses relations avec les installateurs et les opérateurs dans les énergies renouvelables. Les initiateurs de cette bonne pratique sont :

- ✓ Ahmed ERNEZ : PDG de BSI et,
- ✓ Mohamed ZARROUK : RMQ de BSI

Objectifs de la bonne pratique

Afin d'atteindre l'objectif du projet relatif au renforcement des capacités des opérateurs du domaine du solaire thermique en Tunisie ce qui contribue à consolider la filière et à améliorer la qualité des services et permettrait d'améliorer l'image de la technologie, les objectifs spécifiques suivantes sont visés :

- ✓ Développer le marché d'installation et de service de maintenance au profit des opérateurs opérant dans le cadre du programme PROSOL (environ 1200 micro entreprises) en partenariat avec la profession.
- ✓ Améliorer l'image de marque des CES par une meilleure relation avec le client final
- ✓ Améliorer la qualité d'installation des CES à travers les 10 principes la charte Qualisol
- ✓ Transfer un savoir-faire dans la région notamment au Maroc et en Egypte pour créer les conditions de qualité pour des marchés immergeant.

Consistance de la bonne pratique (actions, coût, étendu…)

Afin de contribuer au renforcement des capacités des opérateurs du domaine des EnRs et plus précisément les technologies solaires en Tunisie, la GIZ et BSI se sont associés dans un PPP visant la création du centre intégré de formation. Ce centre mis en place au sein de BSI participerait à la consolidation des filières d'EnRs et à l'amélioration de la qualité des installations et des services. Le centre qui permettrait, en fait, d'améliorer l'image des technologies d'EnRs, se propose de réaliser les activités clé suivantes:

- Formation des installateurs pour améliorer leurs compétences dans le domaine de l'installation, la maintenance et le SAV des CES individuels et des systèmes d'EnRs.
- Formation des installateurs sur le montage et la maintenance des petites installations solaires (moins de 30 m²) et PV
- Formation des installateurs, des bureaux d'études et de contrôle sur les applications du solaire thermique et PV dans les PME.

Au niveau pédagogique, le centre décernera une formation :

- **Théorique** en salle en utilisant l'approche d'enseignement dispensé par un formateur qualifié, cette formation fournira toutes les connaissances techniques pour doter l'apprenant des aspects théoriques
- **Pratique** en utilisant la plateforme des travaux pratiques prévue dans l'espace de manipulation technologique
- Et **informatique** permettant aux apprenants de développer leurs compétences dans les domaines de dimensionnement et conception des installations en utilisant les logiciels et les softwares appropriés.

Ainsi, le centre est agréé par les institutions Tunisiennes compétentes et ses activités de formation devraient être reconnues par les autorités concernées en l'occurrence le Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi (MFPE) et le Ministère de l'enseignement supérieure et de la recherche Scientifique (MESRS). De ce fait, le centre de formation BSI pourra exercer comme un centre national de formation conformément à la législation Tunisienne en la matière.

Outre cette reconnaissance administrative, BSI, avec l'appui de la profession et le Cluster ERs, fera le nécessaire pour assurer la reconnaissance scientifique et technique du diplôme. Cette reconnaissance passera obligatoirement par un processus de validation et d'approbation du contenu technique des programmes de formation par les structures concernées du Ministère de la formation professionnelle (le centre national de formation de formateurs et d'ingénierie de formation (CENAFFIF) et l'agence nationale de formation professionnelle (ATFP). Ce processus sera entamé une fois que la phase d'expérimentation de la formation sera réalisée.

Au niveau régional, le centre fera des démarches avec des structures internationales de formation, comme RENAC, pour se positionner comme centre d'excellence sur la demande des pays arabes et africains.

Le centre cible tous les opérateurs du marché des EnRs en Tunisie et dans la région MENA et les installateurs constituent les bénéficiaires directs des activités du projet. En outre, des bureaux d'études spécialisés et des bureaux de contrôle seront aussi des bénéficiaires du projet puisqu'ils sont impliqués dans la chaine de valeurs des installations solaires.

Outre les activités de formation, le centre fournira la documentation pertinente permettant aux apprenants d'améliorer leurs connaissances complémentaires en utilisant les bibliographies et les

documents de référence existants. Le centre assurera, aussi, une communication permanente pour la promotion de ses prestations auprès des parties prenantes nationales et régionales.

BSI, avec l'appui de la GIZ, a initié une coopération avec RENAC (Académie des énergies renouvelables) dans les domaines spécifiques suivants :

- Formation des opérateurs locaux dans les marchés du solaire thermique et PV, cette formation accompagnera :
- Les mécanismes existants pour l'utilisation des CES dans le résidentiel et le tertiaire,
- Les nouveaux mécanismes pour le solaire thermique dans l'industrie et pour le PV dans les PME qui sont en cours de mise en œuvre par l'ANME,
- L'ordonnance solaire qui pourrait se mettre, progressivement, en place en Tunisie,
- Formation des acteurs dans d'autres pays, notamment, dans le cadre de la démarche en cours menée par RCREEE ou en collaboration avec des organismes internationaux comme la BAD,…

En 2016, BSI a lancé avec la coopération de l'Agence National de Maitrise de l'Energie des sessions de formation pour les installateurs